

Personnel - Comité Technique Paritaire - Collège Collectivité - Désignation de deux nouveaux délégués titulaires fonctionnaires de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 22 mai 1989, le Conseil Municipal avait désigné les six fonctionnaires de la Ville de Besançon et du Centre Communal d'Action Sociale chargés de représenter, en qualité de délégués titulaires, la Collectivité et l'Établissement Public précités au sein du Comité Technique Paritaire commun à la Ville et au CCAS.

Deux d'entre eux cessent leurs fonctions par suite de leur admission à la retraite.

Il est proposé de désigner :

- Mme DUPRIET, Directrice du CCAS, en remplacement de M. PONSOT, Directeur du CCAS, admis à la retraite,

- M. MEYER, Administrateur, en remplacement de M. LONCHAMP, Directeur du Service des Ressources Humaines de la Ville, admis à la retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.